



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

Date de transmission de l'acte: 17/02/2025

Date de reception de l'AR: 17/02/2025

009-210901476-DE_2025_001-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_001

SEANCE DU 10 FEVRIER 2025

Date de la convocation : **06 février 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	09	09
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
09	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPIY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Emilie CANCEL, Mme Aude CARTAILLAC, Mme Bernadette PECCATTE, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PESOUSSAUD, M Matthieu VIDOTTO

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET : Avis relatif à l'inscription de chemins au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et Randonnée de l'Ariège (PDIPR)

M le Maire informe le conseil municipal de la procédure d'inscription des chemins au PDIPR conduite par le Département de l'Ariège.

Les itinéraires intitulés « *la Boucle des six villages* » et la « *Boucles Lissac-Saint Quirc-Les Eucalyptus* » gérés par la communauté de communes des portes d'Ariège Pyrénées, ont reçu l'avis favorable du comité technique départemental PDIPR. Ces itinéraires traversant la commune de Labatut, le conseil départemental sollicite l'avis de la commune concernant leur inscription au PDIPR.

M le maire présente la liste des voies publiques empruntées par ces itinéraires sur le territoire communal et recensés comme suit :

- Chemin de Labatut à Lissac
- Rue des Pyrénées
- Chemin des Estrillos
- Chemin de Canté à Gaillac Toulza
-

Et demande aux membres du conseil de :

- Se prononcer sur l'inscription de ces voies publiques au PDIPR des itinéraires « ***la Boucle des six villages*** » et la « ***Boucles Lissac-Saint Quirc-Les Eucalyptus*** »,
- De s'engager à prendre, sur l'emprise communale de ces itinéraires de randonnée, les dispositions qui s'avèreraient nécessaires, dans l'exercice des pouvoirs de police du Maire, en manière de précaution et de prévention des dangers, de circulation et de préservation de l'environnement
- D'autoriser le conseil départemental à mettre en place la signalétique directionnelle nécessaire sur les itinéraires, après autorisation des propriétaires des terrains et conformément à la charte

départementale de balisage et de signalétique

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition de Monsieur Le Maire et le mandat pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application telle que proposée ci-dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPI	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 17 février 2025